

Séance ordinaire

Etaient présents : Josiane CARRETIE – Claude BONNE – Michel THIBAUT – André JENOUDET – Cédric FAYE – Frédéric GIBAUD – Claude ROZ – Gérard GUYOT – Sébastien TRASSAERT.

Absents Excusés: Valérie ROUX – Gérard POYET

Secrétaire de séance : Claude ROZ

Madame le Maire remercie les membres du Conseil municipal de leur présence, et donne lecture du compte-rendu de la séance du 18 mai 2015.

Après approbation,

Les membres du conseil signent le registre.

I - TRAVAUX

Rapporteur Mr Michel THIBAUT adjoint délégué aux travaux :

- Le crépi de l'annexe de la maison de la chasse est terminé,
- La réparation de la fuite au clocher de l'église est dans l'attente du déplacement de l'entreprise STALDER qui est relancée régulièrement,
- Les aménagements intérieurs du nouveau cabinet vétérinaire sont terminés,
- Le changement du revêtement de sol du logement au dessus de l'ancienne trésorerie est terminé,

- Gendarmerie :

Rendez vous a été pris avec les occupants de la gendarmerie pour le dossier AD'AP (Agenda d'accessibilité programmée). Les travaux pour l'accès en largeur de la porte sont à prévoir.

Le chauffe-eau dans l'appartement des Gendarmes auxiliaires volontaires est à changer

- Salle des fêtes.

- Mr BONNE fait part aux membres du conseil de la difficulté de maintenir la lumière éteinte dans les WC de la salle des fêtes et propose l'installation de nouveaux interrupteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

APPROUVE le changement des interrupteurs des WC de la Salle des fêtes,

VALIDE le devis des Ets SURANELEC pour un montant TTC de 135.41 €

Logements communaux

L'ancien local des vétérinaires étant vacant il convient de réfléchir à la destination de ce bâtiment

Mme le Maire informe les membres du conseil qu'un studio vient de se libérer. Cela monte à deux le nombre de logements vacants au dessus de l'ancienne école.

Occupation du domaine public

- Mme le Maire fait part aux membres du conseil de la demande d'une administrée concernant l'occupation du domaine public. Son projet consiste en l'aménagement des façades de sa maison avec l'installation de deux balcons au dessus du trottoir, le premier rue Lezay Marnésia, le second rue des

Remparts. L'autorisation de la Commune doit impérativement être jointe au dossier de demande de permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

APPROUVE le projet d'aménagement tel qu'il a été présenté,

AUTORISE le Maire à rédiger l'autorisation d'occupation du domaine public pour les deux balcons.

II – GYMNASE

Madame le Maire fait- part de l'avancée du dossier. Deux consultations ont été relancées pour les lots électricité et isolation. Il y aura lieu de rechercher le passage de la gaine de chauffage sur le terrain avant de lancer les travaux.

III - TERRAINS COMMUNAUX

- 1) Madame le Maire donne lecture des demandes d'administrés pour l'acquisition de parcelle communales
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
- - REFUSE la vente de la parcelle 299 celle-ci étant situé dans un projet d'aménagement communal
- REFUSE la vente de la parcelle 404. Cette parcelle est attenante à un bâtiment communal et ne doit pas en être dissociée. Toutefois, Les demandeurs peuvent continuer à occuper ce terrain pour leur loisir.
- 2) Suite à une erreur administrative, il y a lieu d'annuler la délibération autorisant la commune à vendre une parcelle au lieu dit « LA RENARDE »
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- AUTORISE Madame le Maire à annuler la délibération,
- AUTORISE Madame le Maire à reprendre une délibération autorisant la vente de la parcelle correctement numérotée.
- 3) Madame le Maire fait part au conseil du projet de la Coopérative fromagère de Saint Julien pour l'extension de la Fromagerie sur la parcelle ZH 184. Tel qu'il est présenté, le projet appelle une réflexion sur le devenir du chemin du Chaunet.
- Monsieur Gibaud demande à ce que les autres occupants du chemin du Chaunet soient consultés.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- DIFFERE sa décision pour ce projet.

IV – SIDEC

Madame le Maire rappelle que la Commune de Saint Julien adhère aux Services mutualisés informatique du Sidec du Jura comprenant entre autres l'Informatique de Gestion, le Système d'information Géographique GEOJURA. La cotisation annuelle est révisée tous les ans par délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l'adhésion de la collectivité aux services informatiques mutualisés du SIDEC,

APPROUVE les conditions financières soit la somme de 5 060.00 HT fixés pour l'année 2015

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents,

AUTORISE Madame le Maire à régulariser le montant des adhésions non réglées depuis 2013.

V LIGNE DE TRESORERIE

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de faire une demande de ligne de trésorerie,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ACCEPTE la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

VI ASSURANCES

Madame le Maire et ses adjoints ont reçu la représentante des assurances SMACL pour une proposition de tarifs concernant les besoins de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DEMANDE un comparatif de tarifs,

RESERVE sa décision à une date ultérieure.

VII OCUPATION SALLES COMMUNALES

- Une habitante de MONTFLEUR fait une demande d'occupation de la Salle de la Cotette pour y dispenser des cours de gymnastique adaptée.

Deux cours de gymnastique par semaine étant proposés par le Foyer rural de Saint Julien, l

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE que cette personne prenne contact avec les représentants du Foyer rural et réserve sa réponse.

- L'équipe de Natura 2000 participe au FESTIVAL NATURE les 17 et 21 novembre prochains et demande la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes rue des Pèlerins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

RESERVE sa décision dans l'attente de plus amples renseignements.

VIII – REGULARISATION DE CHARGES.

Monsieur BOURQUIN ayant libéré son appartement au 49 rue des Ecoles, après avoir fait l'état des lieux, il y a lieu de procéder à la régularisation des charges, et au remboursement de la caution.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

ACCEPTE le remboursement de la caution

ACCEPTE la régularisation des charges

AUTORISE Madame le Maire à faire le nécessaire.

IX MANIFESTATIONS

- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 13 décembre 2015 à midi à la salle des fêtes rue des Pèlerins, l'animation sera assurée par Mr Christophe VUILLOT pour un tarif de 350 €.

X QUESTIONS DIVERSES

- Le contrôle des bacs bleus a eu lieu à Saint Julien et un pourcentage de 79 % de bons résultats a été atteint.
- L'état du « Pont Barraud » nécessite une réflexion sur les travaux à envisager pour le consolider
- Une habitante de la rue Bergère demande ce qu'il y a lieu de faire pour limiter la vitesse aux alentours des habitations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15

Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat.